

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant Organisation-type des départements ministériels ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 mars 2016 ;

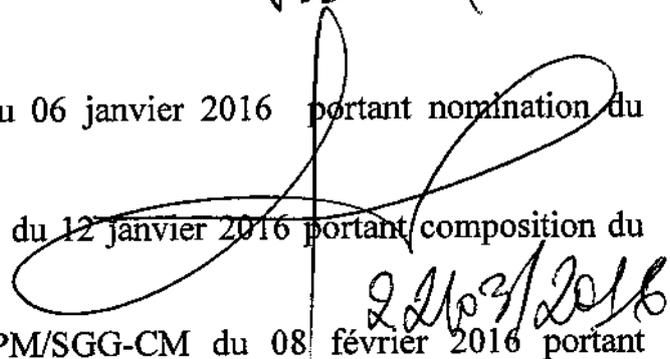
DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Dieu-Donné OUEDRAOGO, Mle 104 177 Y, Maître de conférence hospitalo-universitaire agrégé en rhumatologie, est nommé Chargé de missions.

ARTICLE 2 : Monsieur Adama OUATTARA, Mle 231 441 C, Enseignant hospitalo-universitaire en gynécologie obstétricale, est nommé Chargé de missions.

ARTICLE 3 : Monsieur Maurice SARIGDA, Mle 49 637 H, Attaché de santé en épidémiologie, est nommé Chargé de missions.

VISARF n° 00106



2016/03/09

ARTICLE 4 :

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 mars 2016

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA



Roch Marc Christian KABORE

Le Ministre de la Santé



Smaïla OUEDRAOGO